



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conventions avec les praticiens

Question au Gouvernement n° 286

Texte de la question

GRÈVE DES MÉDECINS

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Door, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Pierre Door. Monsieur le Premier ministre, depuis six mois, vous n'avez eu de cesse d'affirmer que votre politique de santé recevait l'aval du monde médical et des usagers. Vous n'avez eu de cesse, le Président de la République et vous-même, de déclarer qu'enfin, une nouvelle politique de santé verrait le jour dans ce pays, grâce à la majorité socialiste. Pour notre part, lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, nous vous avons alertés, en disant que vous déconsidériez la médecine libérale française (" Oh ! " sur les bancs des groupes SRC, écologiste, GDR et RRDP) et que vous stigmatisiez les médecins en les accusant de tous les maux et en en faisant des boucs émissaires. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

De fait, en dépit de vos discours, le résultat est bien triste : vos propos vous reviennent tel un boomerang. Les médecins, les chirurgiens, les internes et les étudiants sont vent debout contre votre politique. Le corps médical ne vous fait pas confiance ; il est dans la rue. Les cliniques, privées d'oxygène, sont à l'agonie. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC, écologiste, GDR et RRDP.*) La chirurgie française est à la dérive. Les jeunes internes et les étudiants sont inquiets.

Monsieur le Premier ministre, il n'y aura pas de médecine sans médecins.

M. Jean Glavany. Bravo ! Quelle perspicacité !

M. Jean-Pierre Door. Après votre divorce d'avec les artisans, les commerçants, les professions indépendantes, les PME et les TPE, force est de constater un nouveau divorce entre votre gouvernement et le corps médical. Plutôt que de vilipender et d'agresser sans cesse l'ancienne majorité, il faut vous ressaisir : recevrez-vous les représentants du corps médical ? Quand les écouterez-vous et changerez-vous de politique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Mariol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé*. Monsieur le député, il n'est pas de système de santé efficace et de qualité sans des médecins, des soignants, qui soient engagés et reconnus. C'est pourquoi je veux saluer ces médecins, généralistes ou spécialistes, qui ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires et qui travaillent sans compter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste, GDR et RRDP.*) Je veux saluer les médecins du secteur 2 qui pratiquent des tarifs raisonnables et qui se sentent stigmatisés par les excès de ceux qui ne connaissent pas de limites.

J'ai reçu à de très nombreuses reprises l'ensemble des syndicats de médecins libéraux...

M. Bernard Deflesselles. C'est la moindre des choses !

Mme Marisol Touraine, *ministre*. ...et je suis prête à le faire aussi souvent qu'ils le voudront. Tous - je dis bien tous - m'ont dit qu'il fallait lutter contre les agissements excessifs de certains. Mais il faut passer des paroles aux actes. À cet égard, l'accord sur les dépassements d'honoraires est un bon accord, car il encadre sans stigmatiser.

Oui, monsieur le député, les abus, qui concernent 5 % des médecins, seront sanctionnés et interdits. Est-ce que vous défendez ces tarifs abusifs ?

Oui, monsieur le député, les dépassements d'honoraires seront encadrés et les patients mieux remboursés. Est-

ce cela que vous contestez ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Oui, monsieur le député, près de 10 millions de Français auront désormais la garantie d'être soignés au tarif remboursé par la sécurité sociale. Est-ce à cela que vous vous opposez ?

Je vous le dis : l'accès aux soins est une priorité. Il y va de l'égal accès aux soins dans notre pays. Mais il faut des règles du jeu, et ces règles, ce sont celles de la justice. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste, GDR et RRDP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Door](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 286

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 novembre 2012](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 novembre 2012](#)